



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DE L'AGRICULTURE

Vingt-quatrième session

Rome, 29 septembre-3 octobre 2014

Activités menées par la FAO dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture relevant du Cadre stratégique révisé

Résumé

Le Comité de l'agriculture joue un rôle essentiel dans la définition des priorités de travail de la FAO en matière d'alimentation et d'agriculture (dans le cadre de son mandat, cela concerne les domaines suivants: agriculture, élevage, sécurité sanitaire des aliments, nutrition, gestion des ressources naturelles et aspects sociaux, techniques, économiques, institutionnels et structurels du développement agricole et rural au sens large) en apportant des contributions à la formulation et à la mise en œuvre du Plan à moyen terme de la FAO. Le présent document fournit un aperçu synthétique des résultats obtenus par la FAO dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture pendant l'exercice biennal 2012-2013, met en évidence le nouveau contexte de développement et les principaux facteurs qui influenceront, au niveau mondial, les activités de l'Organisation dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture à moyen terme, et décrit les domaines de travail prioritaires de celle-ci en matière d'alimentation et d'agriculture pour 2014-2017, notamment en quoi ces activités correspondent et s'intègrent aux objectifs stratégiques.

Aux dernières réunions du Comité des pêches (trente et unième session) et du Comité des forêts (vingt-deuxième session), les réalisations et les travaux de la FAO dans les secteurs de la pêche et de la foresterie ont été examinés séparément.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- a) prêter des avis sur les tendances et les nouveaux enjeux qui ont été recensés dans le contexte mondial de développement;
- b) mettre en évidence les principales priorités dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture dont il convient de tenir compte à l'heure d'examiner et de mettre en œuvre des plans d'action et des programmes en vue de concrétiser les objectifs stratégiques de la FAO.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



m1300f

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Aysen Tanyeri-Abur

Chef de la Planification stratégique

Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources

Tél.: +39 06 570 56674

I. Introduction

1. À sa trente-huitième session, en juin 2013, la Conférence de la FAO a approuvé le Cadre stratégique révisé 2010-2019, ainsi que le Plan à moyen terme 2014-2017 et le Programme de travail et budget 2014-2015 (PMT/PTB) présentés par le Directeur général¹. Ce Cadre stratégique comprend la vision de la FAO, les objectifs mondiaux révisés, les cinq nouveaux objectifs stratégiques, ainsi qu'un sixième objectif sur la qualité, les connaissances et les services techniques, et les thèmes transversaux que sont la parité hommes-femmes et la gouvernance (voir l'annexe 1 pour les principaux éléments du Cadre de résultats de la FAO). Le PMT/PTB définit le Cadre de résultats en termes de résultantes, de produits et d'indicateurs de réalisation mesurables. La Conférence de la FAO a souligné que les cinq objectifs stratégiques représentaient les domaines de travail sur lesquels la FAO allait concentrer ses efforts pour apporter son appui aux États Membres, et s'est félicitée de leur nature transversale, qui allait permettre à l'Organisation de travailler de manière multidisciplinaire et intégrée.

2. Les domaines de travail prioritaires de la FAO en matière d'alimentation et d'agriculture (dans le cadre du mandat du Comité de l'agriculture, il s'agit² de l'agriculture, de l'élevage, de la sécurité sanitaire des aliments, de la nutrition, de la gestion des ressources naturelles et des aspects sociaux, techniques, économiques, institutionnels et structurels du développement agricole et rural au sens large) sont sous-tendus par trois axes stratégiques principaux:

- a) le Cadre stratégique révisé et le nouveau Plan à moyen terme de la FAO, qui contiennent les cadres de résultats liés aux objectifs stratégiques de l'Organisation;
- b) le nouveau contexte mondial de développement et les principaux facteurs qui influenceront les travaux de la FAO à moyen terme (2014-2017) dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture;
- c) les priorités régionales adoptées par les conférences régionales, qui mettent nettement en avant les besoins spécifiques aux régions dans le cadre des objectifs stratégiques de la FAO et s'appuient sur les cadres de programmation par pays de l'Organisation.

3. Le Cadre de résultats de la FAO est fondé sur un ensemble distinct de cibles et d'indicateurs afférents à trois niveaux de résultats interdépendants – les objectifs stratégiques, les résultantes et les produits de l'Organisation³, qui servent au suivi et à l'évaluation. Il renforcera l'établissement des rapports institutionnels à partir de l'exercice 2014-2015. Bien que le Cadre de résultats ne puisse être appliqué à l'examen des réalisations du présent exercice 2012-2013 (voir la section II), il aidera à déterminer les priorités au sein des domaines d'activité de la FAO dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation.

4. Le présent rapport comporte trois sections traitant des aspects de fond:

- i) la section II offre un aperçu synthétique des résultats obtenus par la FAO dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture pendant l'exercice biennal 2012-2013;
- ii) la section III met en lumière le nouveau contexte mondial de développement et les principaux facteurs qui influenceront, au niveau mondial, les travaux de la FAO dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture à moyen terme;
- iii) la section IV définit les domaines d'action prioritaires de l'Organisation dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture pour 2014-2017, et décrit en quoi ces activités répondent et s'intègrent aux objectifs stratégiques.

¹ C 2013/7, Cadre stratégique révisé; C 2013/3, PMT/PTB; C 2013/REP, paragraphes 96 à 110.

² Règlement général de l'Organisation (RGO), XXXII, par. 6(b). Tel qu'indiqué à l'article XXXII, paragraphe 7, du RGO, le terme «agriculture» n'englobe pas les questions relatives aux pêches et aux forêts, qui relèvent du mandat du Comité des pêches et du Comité des forêts, respectivement.

³ CL 148/3, *Ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2014-2015*, paragraphes 40 à 70, et PC 115/2, *Progrès réalisés dans l'exécution du Plan à moyen terme 2014-2017*, annexes 1 et 2 (www.fao.org/pwb).

II. Réalisations

5. Le Rapport sur l'exécution du programme 2012-2013⁴ fournit des informations sur la concrétisation des résultats de l'Organisation pendant l'exercice biennal, notamment:
- a) l'intensification durable de la production agricole moyennant l'élaboration de politiques et de stratégies, la réduction des risques liés aux organismes nuisibles et aux maladies transfrontières ainsi qu'aux pesticides, et une meilleure gestion des ressources phytogénétiques, y compris les semences;
 - b) l'accroissement de la production animale durable et de sa contribution à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et au développement moyennant une diminution des épizooties et des risques associés pour la santé humaine, une meilleure gestion des ressources naturelles et des ressources génétiques pour la production animale, et des politiques destinées à orienter le secteur de l'élevage sur la base d'informations actualisées et fiables;
 - c) la gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et de meilleures réponses aux défis mondiaux liés à l'environnement grâce au renforcement des capacités des pays d'améliorer la productivité de l'eau, au partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, à l'élaboration des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, et à la recherche de solutions face au changement climatique;
 - d) l'amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à tous les stades de la filière alimentaire grâce à des normes internationales nouvelles ou révisées, des cadres institutionnels, politiques et juridiques, et l'adhésion des producteurs et des entreprises alimentaires aux bonnes pratiques;
 - e) l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition grâce au renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre de stratégies efficaces ayant trait aux questions de sécurité alimentaire et de nutrition dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, et un meilleur accès aux statistiques et aux analyses connexes;
 - f) un environnement porteur pour les marchés afin d'améliorer les moyens d'existence et le développement rural grâce à des analyses, des politiques et des services en faveur des petits producteurs, à la création d'emplois en milieu rural, et aux marchés internationaux et aux politiques commerciales;
 - g) la promotion de l'équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décision dans les zones rurales, et l'accroissement et l'amélioration des investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural.
6. Afin d'obtenir des effets pérennes et significatifs, la FAO a modernisé ses méthodes de travail. Dans le cadre du processus de changement transformationnel amorcé en 2012-2013, l'Organisation a établi un cadre stratégique resserré qui comprend des objectifs stratégiques moins nombreux et transversaux et des résultats destinés à guider les travaux à partir de 2014, a renforcé les capacités et le fonctionnement du réseau de bureaux décentralisés, a mis en place des mesures d'optimisation des ressources, et a renforcé les capacités institutionnelles dans des domaines clés.

III. Tendances principales et nouveaux enjeux

7. Les tendances et nouveaux enjeux décrits ci-après découlent des thèmes examinés par le Comité de l'agriculture et des processus internationaux intéressant l'agriculture, l'élevage, la sécurité sanitaire des aliments, la nutrition, la gestion des ressources naturelles et les aspects sociaux, techniques, économiques, institutionnels et structurels du développement agricole et rural au sens large. Ils se fondent sur les tendances recensées dans le Cadre stratégique révisé de la FAO, présenté à la vingt-troisième session du Comité de l'agriculture (2012)⁵. Les cinq principaux domaines énumérés

⁴ C 2015/8, *Rapport sur l'exécution du programme 2012-2013* (<http://www.fao.org/pir/fr/>).

⁵ COAG/2012/2, *Tendances mondiales et défis futurs à prendre en compte pour les activités de l'Organisation*.

ci-dessous (changement climatique, concurrence accrue pour les ressources naturelles, innovations scientifiques et technologiques, interdépendance accrue des systèmes alimentaires, urbanisation rapide ayant des répercussions dans les zones rurales) auront une incidence sur les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture à moyen et long termes et influenceront donc, à divers degrés, les travaux de l'Organisation.

8. La FAO participe pleinement aux processus internationaux afférents aux politiques et aux manifestations mondiales qui se déroulent actuellement, comme le Programme de développement pour l'après-2015, le Sommet sur le climat, qui se tiendra en septembre 2014 à l'instigation du Secrétaire général de l'ONU, et la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN-2)⁶, qui aura lieu en novembre 2014.

9. En juillet 2014, le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable (ODD) a présenté une proposition⁷ concernant les ODD pour l'après-2015, qui comprend 17 cibles et 169 objectifs et sera transmise à l'Assemblée générale des Nations Unies pour examen. La vision globale de la FAO en matière de sécurité alimentaire, de nutrition, d'agriculture durable et d'utilisation durable des ressources naturelles transparaît dans l'ensemble du document, en particulier les cibles 2, 14 et 15. L'Organisation continuera de suivre de près l'élaboration des ODD et des documents afférents à l'après-2015.

A. Changement climatique (voir les points 3, 4, 6 et 9 de l'ordre du jour)

10. Le cinquième rapport d'évaluation (avril 2014) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) fournit une quantité d'informations sur les facteurs et les effets du changement climatique, ainsi que l'adaptation à ce phénomène et son atténuation. L'accroissement de la fréquence et de l'intensité des chocs climatiques (sécheresses, inondations et températures extrêmes) et la modification de la répartition et du calendrier des précipitations se font sentir. Cette évolution devrait avoir une incidence sur toutes les dimensions de la sécurité alimentaire: disponibilité (production), accès et utilisation (nutrition), ainsi que sur la stabilité de ces éléments. Le changement climatique pourrait avoir un effet disproportionné sur les populations vulnérables qui dépendent de l'agriculture dans les pays en développement car elles sont particulièrement exposées.

11. Ce phénomène pose certains problèmes qu'il n'est possible de résoudre autrement qu'en transformant la manière dont les systèmes alimentaires utilisent les ressources naturelles. Dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, il s'agit de s'adapter et d'améliorer la résilience afin de nourrir une population croissante. Il est important de mettre en place des pratiques agricoles qui renforcent la résilience et l'adaptation aux conditions météorologiques extrêmes, aux sécheresses et aux phénomènes climatiques extrêmes, en particulier pour les petits agriculteurs. Pour ce faire, plusieurs éléments doivent être réunis: des connaissances appropriées, des environnements porteurs et un soutien aux politiques, ainsi que des financements et des investissements.

12. Plus particulièrement, les petits agriculteurs constituant le groupe le plus exposé aux effets du changement climatique, il est nécessaire d'envisager de nouveaux types d'institutions de recherche et de vulgarisation qui placeraient l'agriculture familiale en position centrale dans la mise au point des technologies.

B. Concurrence accrue pour l'utilisation et détérioration des ressources en terres et en eaux (voir les points 3, 4, 6 et 9 de l'ordre du jour)

13. La croissance démographique, le développement économique et la persistance des cours élevés des denrées alimentaires suscitent des préoccupations accrues quant à la sécurité alimentaire, d'où une pression sans précédent sur des ressources terrestres limitées. Les villes grandissantes, les industries et d'autres secteurs font concurrence à l'agriculture pour ce qui est des terres. Parallèlement, la demande accrue d'eau potable, de denrées alimentaires, de produits manufacturés et d'énergie se traduit par une augmentation de la demande et de la concurrence en matière d'eau. La combinaison

⁶ Voir COAG/2014/INF/5.

⁷ <http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/4538pressowg13.pdf>.

d'une pression démographique excessive et de pratiques agricoles non durables fait courir le risque d'un effondrement des capacités de production dans un nombre croissant d'écosystèmes, tout en menaçant la biodiversité. Les facteurs physiques qui limitent les disponibilités en terres et en eaux au sein de ces écosystèmes sont souvent exacerbés par le changement climatique.

14. Au cours des 50 dernières années, la superficie cultivée au niveau mondial a augmenté de 12 pour cent, la superficie irriguée a doublé et la production agricole a presque triplé. Cependant, les progrès mondiaux en matière de production se sont accompagnés d'une dégradation des ressources en terres et en eau, d'une concurrence pour ces ressources, ainsi que d'une détérioration des biens et services écosystémiques qui s'y rapportent. Il s'agit notamment de la biomasse, du stockage du carbone, de la santé des sols, du stockage et de l'approvisionnement en eau, de la biodiversité, et des services sociaux et culturels.

15. Les institutions n'ont pas suivi le rythme de l'intensification du développement et de l'accroissement de l'interdépendance et de la concurrence pour les ressources en terres et en eaux. Elles doivent être mieux à même de s'adapter et de collaborer afin de réagir efficacement à la pénurie de ressources naturelles. À cela doivent s'ajouter des mécanismes de gouvernance qui traitent efficacement les questions complexes liées à la concurrence entre les secteurs pour les terres et l'eau.

C. Évolution rapide des sciences et innovations technologiques

16. En tant qu'institution axée sur les connaissances, la FAO continue à se tenir informée des innovations scientifiques et technologiques qui ont été les principaux moteurs de l'évolution rapide des systèmes agricoles. Les tendances en matière de découvertes, l'adoption rapide des nouvelles technologies et la disponibilité de méthodes, de matériel et de processus inédits continueront d'étayer les choix et les méthodes de travail.

17. Ainsi, il a fallu plus d'une décennie et plus de trois milliards d'USD à un consortium de gouvernements nationaux et d'organisations de recherche pour réaliser le premier séquençage du génome humain, qui s'est achevé en 2000. Quinze ans plus tard, la même tâche ne prend plus que quelques jours et coûte moins de 1 000 USD. L'application du séquençage de nouvelle génération associé au phénotypage à haut débit et aux marqueurs moléculaires, avec l'aide de technologies de sélection, permettra de mettre au point beaucoup plus rapidement de nouvelles variétés de plantes cultivées qui seront tolérantes ou résistantes à des stress biotiques et abiotiques difficiles à gérer comme la sécheresse, la salinité et la rouille des végétaux. La production et la consultation libre de mégadonnées et d'informations analysées, consultées et échangées grâce à l'informatique en nuage, aux médias sociaux, à l'Internet à haut débit et aux réseaux mobiles, même dans des zones reculées, donneront lieu à des changements profonds dans les domaines de la recherche agricole, de la vulgarisation et du développement rural. La raréfaction de la main-d'œuvre dans certains pays en développement conduit à une mécanisation rapide de l'agriculture.

18. Bien que l'application fructueuse de connaissances scientifiques ait sous-tendu par le passé la capacité des systèmes alimentaires de satisfaire la demande croissante de denrées, l'évolution des besoins d'une population grandissante, le changement climatique, la disponibilité des ressources qui s'amenuise et l'interconnexion des systèmes alimentaires dans l'ensemble du continuum urbain-rural exercent des pressions constantes sur les pays du monde entier, qui doivent continuer de chercher des solutions novatrices.

D. Des systèmes alimentaires de plus en plus interdépendants du fait de la mondialisation et des échanges commerciaux (voir les points 5, 7 et 9 de l'ordre du jour)⁸

19. L'engagement dans le commerce international est une composante essentielle des stratégies de développement agricole élaborées dans la plupart des pays. Le commerce peut aussi jouer un rôle important dans l'amélioration de la sécurité alimentaire. Ainsi, la crise récente des cours des denrées

⁸ Pour en savoir plus sur les tendances et les nouveaux enjeux dans les domaines du commerce et des marchés, veuillez consulter le document CCP 14/7, *Programme de travail de la FAO sur le commerce et les marchés dans le Cadre stratégique révisé*.

alimentaires a menacé la sécurité alimentaire dans nombre de pays importateurs nets, d'où l'intérêt d'un commerce renforcé au sein des régions qui contribue à mettre davantage l'accent sur la formulation d'accords commerciaux régionaux. Il est toutefois important de veiller à ce que ceux-ci n'aillent pas à l'encontre d'obligations internationales. Les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) vont mettre en œuvre l'Accord sur la facilitation des échanges, qui comprend des dispositions intéressant les réglementations sanitaires et phytosanitaires. Le cadre international régissant la gouvernance du commerce s'en trouvera étendu.

20. Ce cadre réglementaire international, de plus en plus complexe, nécessite que les pays disposent de grandes capacités afin i) de comprendre les règles et obligations mondiales de manière à être en mesure de les appliquer au contexte local, ii) d'adapter le cadre réglementaire national à ces règles nouvelles et en évolution, et iii) de tirer parti des possibilités offertes par le système international de gouvernance du commerce moyennant un engagement dans les enceintes internationales connexes (par exemple, la Commission du Codex Alimentarius et la Convention internationale pour la protection des végétaux). Les capacités des autorités nationales et l'inclusion de tous les pays dans le processus décisionnel sont donc essentiels pour garantir l'accès aux avantages.

21. Il sera nécessaire de permettre des interactions efficaces et un dialogue constructif avec le secteur privé au niveau national afin que ces cadres réglementaires en évolution soient assimilés par les acteurs du secteur alimentaire, quelle que soit leur taille, de la production primaire et la fourniture de produits alimentaires non transformés jusqu'à la préparation de produits transformés.

22. Compte tenu de l'interdépendance croissante des systèmes alimentaires du monde entier, la demande de statistiques ponctuelles, précises et de bonne qualité, facilement accessibles à toutes les parties prenantes, est devenue cruciale du point de vue de la prise de décisions fondées sur des éléments concrets et s'agissant d'améliorer la transparence et la redevabilité de la prise de décision et de l'élaboration de politiques. En outre, l'analyse et le suivi du secteur alimentaire et agricole et les politiques y afférentes jouent un rôle essentiel dans la mesure et le suivi de la concrétisation progressive des cibles et objectifs de développement nationaux et internationaux.

E. L'urbanisation rapide et ses effets sur la sécurité alimentaire (voir les points 3, 4 et 9 de l'ordre du jour)

23. L'urbanisation est l'un des principaux enjeux en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. D'ici à 2030, quelque cinq milliards de personnes devraient vivre en ville, soit 60 pour cent de la population mondiale prévue (8,5 milliards)⁹. Du fait de la croissance continue de la population urbaine et de l'expansion des villes existantes ou nouvelles, qui déplacent les traditionnelles zones rurales et agricoles, il est nécessaire de disposer de schémas optimisés de consommation alimentaire et de chaînes d'approvisionnement durables. Les systèmes alimentaires urbains, périurbains et ruraux sont de plus en plus importants du point de vue de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des villes. Pour que les citoyens aient accès à des denrées alimentaires nutritives en quantité suffisante, il convient d'adopter une approche spécifique. En effet, la sous-alimentation et l'obésité peuvent coexister étant donné que la population urbaine consomme en général davantage d'aliments fortement transformés.

24. L'accroissement de la population urbaine est en grande partie le fruit de l'exode rural, qui s'explique par le nombre d'emplois insuffisant et les conditions de travail défavorables dans les zones rurales, où les moyens d'existence de bien des ménages doivent s'appuyer sur des revenus non agricoles. Les femmes, les enfants et les personnes âgées sont souvent laissés pour compte dans les zones rurales où se pratiquent des activités de production agricole à petite échelle, faute d'un environnement porteur qui permettrait de satisfaire leurs besoins. Les mécanismes institutionnels permettant d'autonomiser les petits exploitants agricoles en leur fournissant les outils appropriés sont souvent faibles, voire inexistantes.

⁹ Département des affaires économiques et sociales (ONU). World Population Prospects. The 2012 Revision and World Urbanization Prospects: The 2014 Revision.

25. Dans ce contexte, il est nécessaire de mieux comprendre les interactions entre les systèmes alimentaires urbains, périurbains et ruraux si l'on entend surmonter les difficultés qui se présentent en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. La troisième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat III), qui se déroulera en 2016, sera la première conférence mondiale à se tenir après l'établissement du Programme de développement pour l'après-2015. La sécurité alimentaire et la nutrition sont des éléments clés du développement urbain durable. Il est nécessaire d'améliorer les connaissances au moyen d'indicateurs de la sécurité alimentaire et de la nutrition, ainsi que les cadres d'action de façon à assurer la production alimentaire et à maintenir l'offre, la distribution et la consommation de denrées alimentaires dans les zones urbaines, et à se pencher efficacement sur les moyens d'existence des populations vulnérables comme les femmes et les jeunes en milieu rural, grâce à des systèmes de protection sociale et à des emplois ruraux décents.

IV. Travaux prioritaires en 2014-2017

26. Les priorités de travail de la FAO à moyen terme en matière d'alimentation et d'agriculture (agriculture, élevage, sécurité sanitaire des aliments, nutrition, gestion des ressources naturelles et aspects sociaux, techniques, économiques, institutionnels et structurels du développement agricole et rural au sens large) découlent des tendances et des nouveaux enjeux décrits à la section III et contribuent à la réalisation de chaque objectif stratégique¹⁰.

Objectif stratégique 1: Contribuer à l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition

27. La FAO tirera parti de plusieurs processus afférents aux politiques aux niveaux national, régional et mondial, qui lui offrent des possibilités concrètes de faire œuvre de sensibilisation et de faciliter le dialogue sur les politiques entre toutes les parties intéressées en vue de resserrer les politiques sectorielles, les mesures et les systèmes de gouvernance en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.

28. Au travers de ces principaux domaines de travail contribuant à l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, vus sous l'angle de l'alimentation et de l'agriculture, la FAO mettra l'accent sur les activités suivantes:

- a) améliorer la compréhension des effets du changement climatique sur la sécurité alimentaire et la nutrition grâce, notamment, à des systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et au renforcement du suivi et de l'évaluation, afin de mieux étayer les processus relatifs aux politiques et les stratégies d'investissement (III A);
- b) aider les pays à formuler et à mettre en œuvre des politiques visant à recentrer la gestion des ressources naturelles sur la sécurité alimentaire et la nutrition, y compris grâce à l'agriculture intelligente face au climat et aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts (III C);
- c) contribuer à renforcer les capacités au service de l'élaboration de cadres pour l'intégration des politiques relatives à la sécurité sanitaire des aliments dans les politiques et stratégies en matière de sécurité alimentaire et de nutrition (III D, E);
- d) fournir des informations et prêter des avis, selon que de besoin, sur l'importance d'évaluer la contribution de la biodiversité à la sécurité alimentaire mondiale et à la nutrition à tous les niveaux, et sur des questions ayant trait aux politiques, aux plans d'investissement et aux programmes dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (III C, D);
- e) promouvoir les initiatives, programmes et processus interdisciplinaires et multipartites au niveau mondial, développer la collaboration avec d'autres organisations des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile de façon à élaborer un programme commun en matière de sécurité alimentaire et de nutrition (Programme mondial pour un élevage durable, par exemple) (III A, B, D, E).

¹⁰ Par exemple, la référence «III E» renvoie au nouvel enjeu E, *L'urbanisation rapide et ses effets sur la sécurité alimentaire*, tel qu'il est décrit à la section III du présent document.

Objectif stratégique 2: Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches

29. En l'absence d'innovations, il sera impossible de satisfaire la demande accrue de produits agricoles compte tenu de l'amenuisement de la base de ressources naturelles, touchée par les manifestations du changement climatique. Les travaux de la FAO visant à rendre l'agriculture plus productive et plus durable sont structurés autour de grands domaines de travail intéressant l'agriculture intelligente face au climat, l'intensification durable moyennant l'utilisation efficace des ressources, les services écosystémiques et la biodiversité au profit de l'alimentation et de l'agriculture, l'Initiative en faveur de la croissance bleue et les activités axées sur les politiques qui consistent à formuler une vision commune en faveur de l'alimentation et de l'agriculture durables.

30. Au travers de ces principaux domaines de travail destinés à accroître et à améliorer de façon durable la fourniture de biens et services issus de l'agriculture, vus sous l'angle de l'alimentation et de l'agriculture, la FAO mettra l'accent sur les activités suivantes:

- a) aider les États Membres à recenser et à promouvoir des pratiques agricoles novatrices moyennant le renforcement des capacités des agriculteurs, ainsi que des institutions de recherche et de vulgarisation, afin d'améliorer la résilience face au changement climatique et la gestion des sécheresses, et de veiller à ce que les cadres régissant les investissements agricoles soient à l'épreuve du changement climatique (III A, C, E);
- b) aider toutes les parties prenantes à surmonter les obstacles techniques, institutionnels et financiers qui freinent les changements transformationnels ayant trait aux enjeux de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et contribuer ainsi aux objectifs de développement pour l'après-2015 (III A, B, C, E);
- c) aider les États Membres dans leur planification stratégique et leurs politiques visant à améliorer la gestion, la performance et la productivité de l'eau dans les principaux systèmes agricoles et dans la filière alimentaire, afin d'assurer la durabilité en mettant l'accent sur l'eau souterraine, la pollution et la salinité des sols (III A, B);
- d) aider les États Membres en matière de gouvernance et de prise de décisions fondées sur des éléments concrets au service de la production agricole durable et leur permettre d'élaborer, d'adopter et de mettre en œuvre des mécanismes internationaux de gouvernance (III D).

Objectif stratégique 3: Réduire la pauvreté rurale

31. La FAO a défini une approche intégrée en matière de réduction de la pauvreté rurale dans le contexte d'une stratégie d'ensemble pour un développement agricole et rural durable. Dans ce cadre, l'Organisation vise à améliorer les conditions de vie et les débouchés des ménages pauvres en milieu rural grâce à des mesures d'appui qui aident ces derniers à mieux s'organiser (au moyen d'organisations de producteurs, par exemple), à accéder à des terres et à d'autres ressources de production, aux marchés et aux technologies, à disposer de revenus et de débouchés professionnels plus diversifiés, ainsi qu'à faire preuve d'une meilleure résilience et à être en mesure de gérer les risques grâce à la protection sociale.

32. En menant des activités spécifiques au titre des trois grands résultats visant à réduire la pauvreté rurale (autonomiser les pauvres en milieu rural, accroître l'accès à des débouchés professionnels agricoles et non agricoles décentes, et renforcer la protection sociale), vues sous l'angle de l'alimentation et de l'agriculture, la FAO mettra l'accent sur les points suivants:

- a) aider les États Membres à renforcer la gouvernance et l'équité des organisations rurales, y compris au moyen de formations à l'intention d'organisations d'agriculteurs et de leurs membres, de programmes de communication sociale et de cadres politiques et réglementaires améliorés pour les institutions et organisations rurales (III B, E);
- b) aider les pays à faciliter l'accès des petits producteurs aux marchés, à la technologie, à la finance, aux terres et aux autres ressources de production (III C, E);
- c) aider les États Membres à mettre au point des cadres intégrés à appliquer aux normes internationales régissant le travail dans le secteur agricole, notamment pour gérer l'hygiène

- professionnelle et les risques liés à la sécurité et prévenir le travail des enfants dans le cadre plus large de programmes relatifs au développement agricole et à la réduction de la pauvreté rurale (III E);
- d) aider les États Membres à améliorer la conception des stratégies et politiques de diversification de l'économie rurale qui encouragent la création d'emplois décents et prévoient des sessions de formation professionnelle à l'intention des travailleurs et producteurs ruraux, en particulier les femmes et les jeunes (formation à l'entrepreneuriat, par exemple) (III E);
 - e) aider les pays à élargir les programmes de protection sociale de façon à ce que les populations rurales puissent mieux gérer les risques et à créer des synergies entre les mesures de protection sociale, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la croissance de la productivité agricole, le développement et la diversification de l'économie locale, la gestion durable des ressources, l'autonomisation des femmes en milieu rural, et la réduction de la pauvreté en zone rurale (III D, E).

Objectif stratégique 4: Veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires ouverts et efficaces¹¹

33. Les activités concernées sont notamment les avis adressés aux gouvernements sur les politiques qui permettent de développer les filières agroindustrielle et agroalimentaire, ainsi que les politiques et programmes visant à réduire les pertes et le gaspillage alimentaire, les avis techniques destinés à faciliter l'augmentation des flux d'investissement en direction des systèmes alimentaires, et la fourniture d'informations, d'analyses et de perspectives sur les marchés pour les produits agricoles. Les travaux des organes internationaux de normalisation, comme la Convention internationale pour la protection des végétaux et le Codex, en matière de sécurité sanitaire des aliments et de santé des végétaux contribuent à la production de biens publics et de normes universels qui sont essentiels pour rendre les systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts et plus efficaces.

34. Au travers de ces principaux domaines de travail contribuant à rendre les systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts et plus efficaces, vus sous l'angle de l'alimentation et de l'agriculture, la FAO mettra l'accent sur les activités suivantes:

- a) appuyer la formulation et l'adoption d'accords relatifs au commerce qui contribuent à la concrétisation des objectifs gouvernementaux en matière de développement rural et de sécurité alimentaire et renforcer l'information et l'analyse concernant les marchés mondiaux afin d'orienter la mise en œuvre de politiques adaptées ayant trait au commerce et aux marchés (III D);
- b) appuyer les politiques, stratégies et cadres réglementaires au service de la santé des animaux et des végétaux, et de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, et aider les gouvernements et les acteurs de la chaîne de valeur à renforcer leurs capacités de se conformer aux obligations en matière de sécurité sanitaire des aliments et de santé des animaux et des végétaux (III D);
- c) appuyer des systèmes alimentaires et agricoles ouverts qui permettent aux producteurs et aux entreprises agricoles à vocation commerciale, de taille petite ou moyenne, de participer aux marchés de façon durable, et aider à faire en sorte que tous les pays en développement et les parties prenantes (y compris les consommateurs) participent aux marchés mondiaux (III D, E);
- d) aider les gouvernements nationaux et locaux à satisfaire les besoins alimentaires des citoyens, en insistant sur la mise en place, en zone urbaine, de systèmes alimentaires durables dotés de tout le nécessaire (logistique, filière alimentaire, transports, stockage et emballage, et réseaux de vente en gros et au détail), ainsi que sur la réduction du gaspillage alimentaire dans les économies rurales; aider à promouvoir l'agriculture urbaine et périurbaine en ce qu'elle constitue une source importante de denrées alimentaires pour certaines villes (III E);

¹¹ Voir le document portant la cote CCP 14/7 pour en savoir plus sur les domaines de travail prioritaires en matière de commerce et de marchés, qui relèvent de l'OS 4.

- e) actualiser la méthodologie, élaborer des directives et construire une base de données au service de l'industrie alimentaire, concevoir des méthodes permettant de mesurer les pertes post-récolte, et maintenir à jour et améliorer les statistiques sur les investissements (III D).

Objectif stratégique 5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise

35. La FAO définit la résilience comme la capacité de prévenir les catastrophes et les crises, d'en prévoir les effets, de les absorber, de s'y adapter et de s'en remettre le plus rapidement possible et de manière efficace et durable. Cette définition couvre la protection, le rétablissement et l'amélioration des moyens de subsistance face aux menaces qui pèsent sur l'agriculture, la nutrition, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments (ainsi que les questions de santé publique y afférentes).

36. Afin d'accroître la résilience des moyens d'existence face aux menaces et aux crises, la FAO adopte actuellement une approche multirisque concernant les chocs naturels et d'origine humaine, qui traite de la résilience des moyens d'existence fondés sur des ressources naturelles renouvelables face à cinq grandes catégories de chocs: 1) les risques naturels, y compris les manifestations extrêmes du changement climatique; 2) les ravageurs et maladies des végétaux, les maladies animales et les menaces liées à la sécurité sanitaire des aliments (crises touchant la filière alimentaire); 3) les chocs socioéconomiques; 4) les conflits armés et la combinaison de plusieurs facteurs susmentionnés dans le cadre 5) d'une crise prolongée.

37. L'expertise technique et opérationnelle multidisciplinaire est appliquée de façon plus holistique et plus systémique aux risques pesant sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition. Les travaux de la FAO sur la résilience appellent à opérer une coupure épistémologique en cessant de réagir aux situations de crise – approche dans laquelle les catastrophes et les crises sont considérées comme des exceptions – et en adoptant plutôt une approche volontariste plus visionnaire, qui permet de prévoir et de prévenir l'accroissement de la fréquence et de l'intensité des chocs touchant les moyens d'existence fondés sur l'agriculture des communautés et nations vulnérables. Ils mettent davantage l'accent sur les mesures préventives, volontaristes et axées sur l'anticipation qui permettent de s'attaquer aux causes profondes de la vulnérabilité plutôt que de réagir à une situation d'urgence.

38. Afin de renforcer la résilience des moyens d'existence face aux menaces et aux crises, dans une perspective liée à l'alimentation et à l'agriculture, la FAO mettra l'accent sur les activités suivantes:

- a) appuyer les gouvernements et les communautés dans la diversification et, si elle est durablement envisageable, l'intensification des moyens de subsistance en vue de renforcer les capacités productives des personnes vulnérables – hommes et femmes – qui leur permettent de faire face et de s'adapter (III A, B, E);
- b) aider les pays à prévenir les apparitions de ravageurs et de maladies transfrontières des animaux et des végétaux ainsi que les menaces pesant sur la sécurité sanitaire des aliments, et à se préparer et à réagir à ces situations (III A, B);
- c) communiquer des orientations sur la conception et la mise en œuvre de programmes sectoriels et infrastructurels de prévention et de réhabilitation (III C, D).
- d) forte de son expérience en matière de réhabilitation des infrastructures et de conception de systèmes de production et de commercialisation après des conflits et des crises comme dans des situations de transition, la FAO continuera de formuler des orientations et d'œuvrer à leur mise en œuvre en concertation avec les gouvernements et les partenaires.

Objectif supplémentaire: Qualité, connaissances et services techniques

39. Les travaux menés et les ressources engagées au titre du sixième objectif visent trois résultats: a) la qualité et l'intégrité des travaux techniques et normatifs de la FAO; b) la qualité et l'intégrité des données produites et analysées par l'Organisation; c) des services de qualité, une stratégie cohérente et des approches afférentes aux travaux sur la gouvernance et la parité hommes-femmes, et l'autonomisation des femmes au titre de l'ensemble des objectifs stratégiques.

40. L'un des aspects importants des activités statistiques conduites par la FAO a trait à la production de biens publics mondiaux, qui permettent à divers utilisateurs extérieurs de s'informer, de prendre des décisions et d'élaborer des politiques dans le monde entier. Le programme de travail sur les statistiques au titre du sixième objectif fournit une base à la fabrication de ces produits, et met des informations sur l'alimentation et l'agriculture à la disposition de ceux qui en ont besoin, quand ils en ont besoin et sous une forme accessible et utilisable.

41. Les aspects liés à la parité hommes-femmes seront traités dans le cadre de chaque objectif stratégique, notamment au moyen de l'amélioration des compétences entrepreneuriales et d'autres activités en faveur de l'autonomisation économique des femmes en milieu rural, de la lutte contre les inégalités dans les régimes fonciers et d'autres avis sur les politiques contribuant à améliorer l'accès des femmes aux ressources de production et aux services ruraux, d'une meilleure prise en compte de l'opinion des femmes et du renforcement de leur rôle de premier plan dans des organisations de producteurs, et du renforcement des capacités nationales de promouvoir la parité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes.

V. Points à examiner

42. Le Comité de l'agriculture joue un rôle essentiel dans la définition des priorités de travail de la FAO en matière d'alimentation et d'agriculture (dans le cadre de son mandat, cela concerne les domaines suivants: agriculture, élevage, sécurité sanitaire des aliments, nutrition, gestion des ressources naturelles et aspects sociaux, techniques, économiques, institutionnels et structurels du développement agricole et rural au sens large) en apportant des contributions à l'examen et à la mise en œuvre du Plan à moyen terme de la FAO. En conséquence, le Comité est invité à:

- a) prêter des avis sur les tendances et les nouveaux enjeux qui ont été recensés dans le contexte mondial de développement;
- b) mettre en évidence les principales priorités dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture dont il convient de tenir compte à l'heure d'examiner et de mettre en œuvre des plans d'action et des programmes en vue de concrétiser les objectifs stratégiques de la FAO.

Annexe 1: Cadre de résultats de la FAO – Composantes principales

Vision de la FAO

Un monde libéré de la faim et de la malnutrition, dans lequel l'alimentation et l'agriculture contribuent à améliorer le niveau de vie de tous, en particulier des plus pauvres, d'une façon durable sur les plans économique, social et environnemental.

Les trois objectifs mondiaux des États Membres:

- éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition et à bâtir progressivement un monde offrant à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires et de mener ainsi une vie saine et active;
- éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous en augmentant la production alimentaire, en favorisant le développement rural et en promouvant des moyens d'existence durables;
- gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, pour le bien des générations présentes et futures.

Objectifs stratégiques

- 1) Contribuer à l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition
- 2) Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches
- 3) Réduire la pauvreté rurale
- 4) Veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires ouverts et efficaces
- 5) Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise

Objectif supplémentaire

Qualité, connaissances et services techniques

Thèmes transversaux

- Parité hommes-femmes
- Gouvernance

Fonctions essentielles

- 1) Apporter un appui aux pays dans l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments normatifs, tels que accords internationaux, codes de conduite et normes techniques
- 2) Rassembler, analyser et contrôler les données et l'information dans les domaines relevant du mandat de la FAO et en améliorer l'accès
- 3) Favoriser, promouvoir et faciliter le dialogue sur les politiques aux niveaux mondial et régional et au niveau des pays
- 4) Apporter conseils et appui en vue du renforcement des capacités au niveau régional et au niveau des pays pour préparer, exécuter, contrôler et évaluer des politiques, des investissements et des programmes fondés sur des données factuelles
- 5) Donner des avis et fournir un appui concernant les activités qui permettent de rassembler et de diffuser les connaissances, les technologies et les bonnes pratiques relevant du mandat de la FAO et d'en améliorer l'assimilation
- 6) Faciliter la création de partenariats entre les gouvernements, les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé, en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de l'agriculture et du développement rural
- 7) Mener des actions de sensibilisation et de communication aux niveaux national, régional et mondial dans les domaines relevant du mandat de la FAO

Objectifs fonctionnels

- Activités de diffusion
- Technologies de l'information
- Gouvernance, contrôle et direction de la FAO
- Administration efficiente et efficace